Cfdt:

CRÉDIT MUTUEL
ALLIANCE FÉDÉRALE

CLAUSE DE REVOYURE : LA CFDT NÉGOCIE ET SIGNE

La CFDT avait négocié une augmentation générale des salaires en décembre 2021 de 1% avec un plancher de 400€ applicable dès le 01/01/2022, accompagnée d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat de 2000€ versée en Décembre et d'un abondement de 900€ pour un versement volontaire de 300€ sur le PEG.

Sans visibilité sur l'inflation 2022, nous avions négocié la mise en place d'une clause de revoyure qui devait jouer en septembre 2022 si l'inflation dépassait la barre des 2% de l'indice de base de janvier 2022.

La conjoncture et un contexte d'inflation soutenue, ont fait que nous avons demandé et obtenu, l'anticipation de cette clause de revoyure pour juin 2022.

La CFDT Groupe vient de finir de négocier et a obtenu les mesures suivantes :

- **Augmentation générale des salaires de 2,2% avec un plancher de 750€ au 1er juillet 2022**
- **Engagement de négocier une prime en fin d'année**
- **Petite mobilité revue en prenant un indice plus favorable de 3cts du kilomètre par rapport à l'ancien indice.**

Toutes ces mesures viennent en complément du 1% appliqué en début d'année.

Elles seront également complétées en décembre 2022 lors de la finalisation de la négociation sur les salaires 2023.

JUIN 2022

#S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS